

À une rencontre extraordinaire du COMITÉ TRANSITOIRE de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à l'école secondaire des Pionniers du 1725, boulevard du Carmel, Trois-Rivières, ce dix-septième jour du mois de février 2020, formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Galvani, à 16 h 30, à laquelle sont présents :

#### LES DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES ET DIRECTIONS DE SERVICE

|                 |  |
|-----------------|--|
| Ginette Masse   | Directrice générale adjointe                                 |
| Laurent Cabana  | Directeur général adjoint                                    |
| Patricia Hinse  | Directrice par intérim du Service des ressources financières |
| Martin Samson   | Directeur du Service des ressources humaines                 |
| Stéphane Ayotte | Directeur du Service des ressources matérielles              |
| Sophie Houle    | Directrice des Services éducatifs                            |
| David Labrecque | Directeur général du Complexe sportif                        |
| Élyse Giacomo   | Alphonse-Desjardins<br>Secrétaire générale                   |

#### CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Luc Galvani, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité.

La rencontre extraordinaire se tient à la suite du comité de coordination des services et a pour but de désigner un signataire en remplacement de monsieur Claude Lessard.

11-CT/20-02-17

#### AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS DE NATURE FINANCIÈRE

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Patricia Hinse et analyse, prend la décision suivante :

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire le 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT** la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT** l'article 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** la signature du Président requise sur plusieurs documents de nature financière;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'identifier les personnes pouvant procéder à la signature des documents de nature financière durant la période de transition;

**CONSIDÉRANT** les discussions en comité transitoire;

**CONSIDÉRANT** l'accord de tous les membres du comité transitoire;

je procéderai à la signature exclusive des brefs de saisie (certificat et avis d'exécution);

je procéderai conjointement avec la secrétaire générale, madame Élyse Giacomo, à la signature des documents suivants : chèques et avis de paiement direct, documents pour emprunts et conventions de services relatives au paiement de factures;

je désigne la secrétaire générale, madame Élyse Giacomo, pour signer les frais de déplacement du directeur général.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 16 h 43, LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL, propose de terminer la rencontre.

  
LUC GALVANI  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

  
ÉLYSE GIACOMO  
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE